RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01523
Numéro SIREN : 833 436 835
Nom ou dénomination : DEUX AU CARRÉ

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007997

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2022

Désignation de l'entreprise : SAS DEUX AU CARRE — 20 Rue des Roses — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT

SIRET : 8 3 3 4 3 6 8 3 5 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30092022 Net 3	Exercice N-1 clos le 30092021 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	3 604	030	1 006	2 598	1 175
	Immobilisations financières* (1)	040	106 000	042		106 000	106 000
	Total I (5)	044	**109 604**	048	**1 006**	**108 598**	**107 175**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises*	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	62 910	070		62 910	112 647
	Créances (2) — Autres * (3)	072	3 336	074		3 336	3 798
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	55 271	086		55 271	51 990
	Charges constatées d'avance *	092	17 498	094		17 498	12 289
	Total II	096	**139 015**	098		**139 015**	**180 724**
	Total général (I + II)	110	**248 619**	112	**1 006**	**247 613**	**287 899**

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	101 013	89 020
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**53 628**	**60 303**
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**155 742**	**150 423**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	4 447	14 696
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	14 523	12 031
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 528)	172	72 901	110 750
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**91 871**	**137 476**
	Total général (I + II + III)	180	**247 613**	**287 899**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	17 751
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	337		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	40 500

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS DEUX AU CARRE

Néant ☐ *

				Exercice N clos le 30092022 (1)	Exercice N-1 clos le 30092021 (2)
A - RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue biens	215	214		
	Production vendue services * (dont export et livraisons intracommunautaires)	217	218	197 849	188 541
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		4 500
	Autres produits		230	7 011	3 077
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**204 860**	**196 119**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 8 348 - immobilier :)		242	77 407	67 040
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 581)		244	1 576	1 243
	Rémunérations du personnel *		250	81 102	54 081
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	54 611	29 137
	Dotations aux amortissements *		254	1 028	415
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)		262	40	1
	Autres charges (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**215 764**	**151 917**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	**(10 904)**	**44 201**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	42 740	23 260
	Produits exceptionnels (IV)		290	40 500	6 500
	Charges financières (V)		294	137	290
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 (VI)		300	16 334	7 074
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	2 236	6 295
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	**53 628**	**60 303**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	**53 628**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 841	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	3 035	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		342		
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993				
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127				
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641		350		40 600
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	**18 904**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	**18 904**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **247 613** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **288 100** euros et un total **charges** de **234 472** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **53 628** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

- de l'exercice :

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus
Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Coronavirus. les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs

- la dépréciation des créances clients

- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

- la dépréciation des stocks - les impôts différés actifs

- le chiffre d'affaires - les « covenants » bancaires"

A la date d'arrêté des comptes de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport			15 737		15 737	
Matériel de bureau, mobilier	1 590		2 014			3 604
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 590**		**17 751**		**15 737**	**3 604**
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	106 000					106 000
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**106 000**					**106 000**
TOTAL	**107 590**		**17 751**		**15 737**	**109 604**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport		437	437	
	Matériel de bureau, mobilier	415	591		1 006
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**415**	**1 028**	**437**	**1 006**
	TOTAL	**415**	**1 028**	**437**	**1 006**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	30/09/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	62 910	62 910	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	2 899	2 899	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	337	337	
Débiteurs divers	100	100	
Charges constatées d'avances	17 498	17 498	
TOTAL DES CREANCES	**83 744**	**83 744**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	337

	30/09/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	100	100		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	4 347	4 347		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 523	14 523		
Personnel et comptes rattachés	6 844	6 844		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 916	10 916		
Impôts sur les bénéfices	2 236	2 236		
Taxes sur la valeur ajoutée	12 244	12 244		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 133	1 133		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	528	528		
Autres dettes	39 000	39 000		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**91 871**	**91 871**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 238
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	528

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2022	30/09/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	62 910	112 647	(49 738)	*-44,15*
Autres créances	1 049	809	240	*29,66*
TOTAL	**63 959**	**113 457**	**(49 498)**	*-43,63*

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2022	30/09/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	136	146	(10)	*-7,11*
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 114	8 880	(766)	*-8,62*
Dettes fiscales et sociales	9 749	4 996	4 753	*95,14*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**17 999**	**14 022**	**3 977**	*28,36*

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2022	30/09/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	17 498	12 289	5 209	42,39
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**17 498**	**12 289**	**5 209**	42,39

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/09/2022	30/09/2021	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en **euros**	30/09/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	1,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**1 000,00**	**1,0000**	**1 000,00**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 30/09/2021	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 30/09/2022
Capital social	1 000				1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	100				100
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	89 020	11 994			101 013
Report à nouveau		8 309		(8 309)	
Résultat de l'exercice	60 303	(60 303)		53 628	53 628
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**150 423**	**(40 000)**		**45 319**	**155 742**

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 40 000

[1] dont dividende provenant du résultat n-1 40 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 110 423

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 110 423

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 5 319

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	**France**	**Export**	**Total**
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	197 849		197 849
TOTAL	**197 849**		**197 849**

Annexe CICE

Etat exprimé en **euros**

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **0** euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement,
de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

DEUX AU CARRÉ

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

Siège social : 20 rue des Roses

ST JUST ST RAMBERT (Loire)

833 436 835 RCS SAINT ETIENNE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT DES COMPTES CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2022 SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 MARS 2023

DEUXIEME RESOLUTION

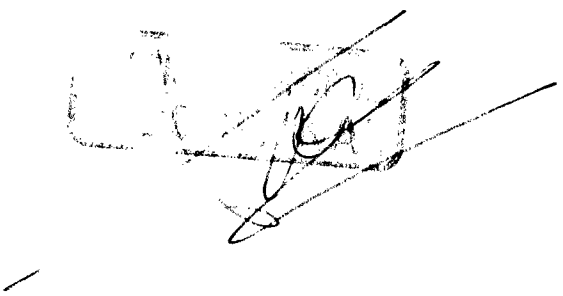
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 53 628.33 euros, de la manière suivante :

- une somme de 53 628.33 €
 aux actions, à titre de dividende

 Total 53 628.33 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par action pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Eligible à abattement	Non-éligible
30 septembre 2021	48.31 €	48.31 €	0.00 €
30 septembre 2020	24.15 €	24.15 €	0.00 €
30 septembre 2019	24.15 €	24.15 €	0.00 €



Schneider

Rue du Pinet
43120 Monistrol-sur-Loire

Tél. : 04 71 66 53 09

Fax : 04 71 61 64 26

accueil@cabinetschneider.fr

www.cabinetschneider.fr

S.A.S. DEUX AU CARRE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 20 RUE DES ROSES 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT
RCS SAINT ETIENNE 833 436 835

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes de la **S.A.S. DEUX AU CARRE** relatif à l'exercice clos le **30/09/2022,** tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I – Fondement de cette opinion.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SAS CABINET SCHNEIDER - Capital social 80 000 €
Inscrit au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de la région de Clermont-Ferrand Compagnie des Commissaires aux Comptes de Riom
Numéro intracommunautaire FR 39 790 286 751 000 17 APE 6920 Z
e-Mail accueil@cabinetschneider.fr

II – Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

IV – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

SAS CABINET SCHNEIDER - Capital social 80 000 €
Inscrit au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de la région de Clermont-Ferrand - Compagnie des Commissaires aux Comptes de Riom
Numéro intracommunautaire : FR 39 790 286 751 000 17 - APE 6920 Z
e-Mail : accueil@cabinetschneider.fr

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Monistrol-sur-Loire, le 15 mars 2023

SAS CABINET SCHNEIDER
Monsieur Cyrille SCHNEIDER
Commissaire aux Comptes

SAS CABINET SCHNEIDER - Capital social 80 000 €
Inscrit au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de la région de Clermont-Ferrand - Compagnie des Commissaires aux Comptes de Riom
Numéro intracommunautaire : FR 39 790 286 751 000 17 - APE 6920 Z
e-Mail : accueil@cabinetschneider.fr